

vie morale. Après avoir rappelé les titres de ses principaux ouvrages, M. le Président emprunte d'abord à son discours de réception quelques passages, qui caractérisent l'homme et nous expliquent sa vie tout entière, constamment dévouée au bien, sous toutes ses formes. Plus loin, citant de même l'ouvrage qu'il a intitulé : *La métaphysique de l'art*, il nous montre quelle haute idée l'auteur s'était faite de l'art, dont l'inspiration, disait-il, devait être puisée aux sources élevées de la foi. Né à Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 1809, M. Mollière s'était fait inscrire au tableau des avocats, le 10 mars 1834. Il avait appartenu ainsi, pendant quarante ans, au barreau de notre ville, où sans avoir beaucoup plaidé, il avait mérité l'estime et l'affection de tous ses confrères. Mais par dessus tout, c'était un homme de bien, qui avait fourni aux œuvres de bienfaisance un concours toujours dévoué, notamment à l'œuvre du Dispensaire et à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. On ne doit pas oublier non plus sa coopération active à la Société des amis des arts, qu'il présida pendant huit années. Modeste et croyant, il a enfin donné un dernier témoignage de ses sentiments intimes, en exigeant qu'à la cérémonie religieuse de ses funérailles, il n'y eût ni fleurs, ni couronnes. Et c'est ainsi que, dans sa mort, comme dans sa vie, il laisse à tous, à ses enfants, à ses amis, un grand exemple d'honneur, de travail et de foi. Après l'audition de ce discours, la séance est levée en signe de deuil.

*Séance du 26 mars 1895.* — Présidence de M. Valson. — Hommages faits à l'Académie : 1<sup>o</sup> *Notice sur le tir courbe* (3<sup>e</sup> mémoire), par M. le comte de Sparre ; 2<sup>o</sup> *Traité de zootechnie spéciale : les oiseaux de basse-cour*, par M. Cornevin. — M. Charles André communique une étude sur l'hiver de 1894-1895. Dans un premier chapitre, l'auteur fait connaître le nombre des jours de gelée, qu'il établit ainsi : quatre-vingt-quatre au parc ; quatre-vingt-trois à Saint-Genis-Laval ; quatre-vingt-seize au Mont-Verdun, répartis en diverses périodes. Dans un second chapitre, M. André établit la classification de ces divers jours de gelée de la manière suivante : On compte à Saint-Genis, dix-sept jours du 29 décembre au 14 janvier, dix-huit jours du 23 janvier au 10 février, douze jours du 13 au 24 février, onze jours du 26 février au 8 mars. Au Mont-Verdun : vingt-trois jours du 21 décembre au 12 janvier et quarante-cinq jours du 23 janvier au 8 mars. L'auteur étudie, en troisième lieu, la température de l'intérieur du sol. Au total, il a gelé à